

Le Conseil départemental

Le Conseil départemental se compose d'une assemblée délibérante réunissant 42 conseillers départementaux élus au suffrage universel, représentant chaque canton, pour une durée de 6 ans. Le Conseil départemental est renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Osny fait partie du canton Cergy-1 et ses représentants sont Mickaël Declerck (conseiller départemental en charge de l'emploi) et Virginie Tinland (2^e vice-présidente déléguée à la jeunesse et à l'éducation).

Le rôle du Conseil départemental

- Il vote le budget du Département.
- Il crée et organise les services publics départementaux : transports scolaires, PMI, services sociaux d'aide sociale, RSA, voirie départementale, etc.
- Il crée et supprime les emplois départementaux.
- Il élabore son projet départemental et prend les décisions afférentes à ses domaines de compétence : social, voirie, collèges, environnement, culture, etc.

Infos pratiques

Conseil départemental

2 avenue du Parc

95032 CERGY-PONTOISE cedex

Accueil public : du lundi au vendredi, de 8h15 à 18h00

Contact

01 34 25 30 30

Liens utiles

[Site internet du CD 95](#)